**AVIS DEFAVORABLE SUR LE DEMARRAGE DE L'INB 1**

**Sur le plan général :**

- Il n'y a aucune nécessité énergétique ou climatique qui justifie la mise en service de cet EPR : Les retards accumulés depuis le lancement du chantier en 2007, la mise à l'arrêt définitif de la centrale de Fessenheim, les arrêts de tranches dues aux problèmes de corrosion sous contraintes n'ont pas provoqué de crise dans l'approvisionnement. L'EPR a donc démontré son inutilité.

- Les retards et les dérives de coûts qui se sont accumulés font qu'à l'heure actuelle, le coût du kWh produit par l'EPR est prohibitif par rapport aux coûts des énergies renouvelables (éoliennes, solaires, hydrauliques)

- Il est certain que les quelques 14 TWh que produirait l'EPR ne seront pas nécessaires pour atteindre les 360 TWh envisagés par la Direction Générale de l'Energie et du Climat à l'horizon 2030 (en 2022, la production électrique était de 418 TWh, sans EPR…)

- Dans les documents à consulter, les 20 rapports de sûreté sont incomplets : figures annoncées manquantes, références ne renvoyant à rien… sans aucune explication.

- Les réponses d'ED aux 28 questions de l'Autorité Environnementale sont indigentes. A titre d'exemple, l'AE "*recommande d'étendre le chapitre "gestion des déchets" à toutes les matières radioactives, de caractériser l'ensemble des matières produites par le site et de préciser leur devenir, notamment celui des combustibles usés, et les incidences des installations de gestion nécessaires",* et la réponse d'EDF est de montrer d'anciennes figures concernant le cycle du combustible (alors qu'il y a d'autres déchets radioactifs) et fausses de surcroît.

**Sur le plan technique :**

- Si le dossier de sûreté présenté par EDF vise à montrer qu'il est conforme à la législation en vigueur (puisque même la loi a changé pour repousser le changement de couvercle), on peut douter de la capacité de l'EPR à fonctionner dans des conditions de sûreté techniques et radiologiques durables alors que le projet de loi de souveraineté énergétique vise un taux de disponibilité du parc nucléaire de 75%, qui n'a que rarement été atteint par le parc nucléaire actuel.

- Compte –tenu des innombrables écarts, défauts et défaillances constatées au fil du chantier qui trop souvent ont été corrigés de façon administrative, il y a lieu de se poser de sérieuses questions sur la robustesse de l’installation, surtout en cas d'incident d'importance.  
- Si EDF reconnaît une vingtaine d'incidents durant la phase de construction (problèmes de soudures déjà en 2013, de qualité pour les DUS en 2014, sans même parler des malfaçons concernant les calottes de l'EPR en 2016-2017), pour 14 d'entre eux, EDF évoque de "mesures correctives" sans plus de détails permettant d'en juger l'efficacité. Impossible donc de formuler un avis.

- Il y a une grande incertitude concernant les exutoires de déchets conventionnels et chimiques, et aucune estimation de leur production durant l'exploitation de l'EPR n'est disponible.

**Concernant les calottes de l'EPR :**

Dès 2014, les problèmes des calottes supérieure (couvercle) et inférieures (fond de cuve) de l'EPR ont été connus. Mauvaises réponses aux tests, impossibilité de comprendre et de simuler correctement les défauts, et conclusion de l'ASN en 2017 avec la nécessité de remplacer le couvercle dans les 7 ans, mais pas le fond de cuve (pour des problèmes techniques de démontage, mais aussi d'image…).   
Pour ce qui est du couvercle, le délai a dû être repoussé compte tenu de nouveaux retards au démarrage, et pour le fonde cuve, l'ASN exigeait de la part d'EDF d'expliciter une stratégie de contrôle de l'évolution du fond de cuve, délicate à faire en raison des traversées…  
EDF n'a jamais répondu à cette exigence. Pour de simples raisons de sécurité, il est impensable de démarrer l'EPR sans réponse à cette question.

**Concernant le REX (Retour d'Expérience) des EPR existant.**

EDF a toujours mis en avant le fait de s'appuyer sur le retour d'expérience des EPR l'Olkiluoto et de Taishan avant de démarrer l'EPR de Flamanville.

- En Finlande, un problème de fuite sur les soupapes du pressuriseur (Sempell VS99 fabriquée par Framatome) a justifié leur remplacement (retard au démarrage de près d'un an) et pourtant, dès 2014, l'IRSN avait relevé des erreurs de conception dans ces soupapes. A la question concernant les soupapes de l'EPR, le dossier de sûreté explique qu'il y a eu un "changement de matériau pour certains composants). Sans plus de précision, il est risqué d'autoriser le démarrage de l'EPR

- L'EPR Taishan 1 a connu en juillet 2021 des problèmes graves concernant les barres de combustibles (fissures et fuite d'éléments radioactifs dans le circuit primaires) qui ont provoqué un arrêt de plus d'un an. En première analyse, il semblerait que la conception de ces barres de combustible soit en cause, mal adaptés à la configuration du cœur de l'EPR. Selon EDF, "les études sont en cours", sans conclusion aucune. L'ASN prendrait donc le risque d'autoriser le démarrage de l'EPR sans attendre les conclusions de cette étude.

Il semble extrêmement hasardeux de délivrer une autorisation de divergence, compte tenu des incertitudes existant encore sur la sûreté et la sécurité de ce réacteur, et qui met en défaut sur de trop nombreux aspects la devise d'EDF (2014) : “La Sûreté Nucléaire : notre priorité absolue".

Il est d'autre part clair que ce démarrage prématuré répond à une exigence politique : montrer l'excellence de l'industrie nucléaire française.